

Une planification énergétique pour 2035

Avec la révision du plan d'affectation des zones, Bovernier mise sur l'amélioration du bâti: remplacer les systèmes de production de chaleur gourmands, améliorer l'isolation du toit et des fenêtres, installer des panneaux solaires et des bornes électriques.

Pour être en conformité avec la loi sur l'aménagement du territoire, Bovernier met sur pied un règlement communal des constructions et des zones. Il est en cours d'élaboration et de réflexion sur plusieurs mesures énergétiques à mettre en œuvre d'ici 2035, qui touchent principalement aux systèmes de production de chaleur gourmands, à l'isolation du toit et au remplacement des fenêtres.

Un certain nombre de vieux bâtiments qui nécessitent d'être rénovés se trouvent sur le territoire communal. Bovernier octroie 150 francs pour tout audit réalisé avec un professionnel de la branche et complète la subvention cantonale pour des projets d'amélioration de l'isolation.



«Le plus important pour la Commune, c'est de guider la population sur les travaux à effectuer et de faire preuve d'exemplarité.»



*Basile Pache
Conseiller communal en charge de
l'énergie et l'environnement
Bovernier*



Que fait ma commune pour le climat ?



MYénergie

VERS L'AUTONOMIE ÉNERGETIQUE
DU DISTRICT DE MARTIGNY